



APPEL DE PROJETS  
2022-2023

# Fonds d'aide au développement du milieu

APPEL DE PROJETS 2022  
DU 18 OCTOBRE AU 16 DÉCEMBRE 2022

 **Desjardins**  
Caisse du Centre de Portneuf



## Notre Fonds d'aide au développement du milieu

Engagée à soutenir et à favoriser la vitalité de la communauté, la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf dispose d'un Fonds d'aide au développement du milieu. Ce Fonds permet de redistribuer une partie de ses excédents sur son territoire suite à un vote de ses membres en assemblée générale annuelle. Ainsi, ce Fonds a pour but de soutenir financièrement des initiatives issues du milieu dans les localités desservies par notre institution financière coopérative, soit Cap-Santé, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf et Saint-Basile.

Le Fonds attribue généralement des sommes variant entre 1 000 \$ et 30 000 \$. Pour les commandites de 1000 \$ et moins, veuillez vous référer à notre programme de [Dons et commandites](#).

### Complice du rayonnement des collectivités

Le Mouvement Desjardins, tout comme la Caisse, s'engage auprès des collectivités et auprès de ses membres et clients. Nous nous impliquons activement dans des projets qui reflètent les intérêts des membres et les priorités de développement privilégiées par ceux-ci. Mettre nos ressources humaines et financières au service des gens, c'est pour nous un témoignage éloquent de notre volonté de contribuer au mieux-être économique et social.

### Une politique d'investissement pour nous guider

La Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement visant à informer ses membres et partenaires de la nature de ses contributions dans le milieu. Elle permet au conseil d'administration de la Caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu, les dons et les commandites. Le Fonds d'aide au développement du milieu, comme les autres programmes d'investissement dans le milieu de la Caisse, suit les critères de cette politique.

Vous pouvez [consulter la politique d'investissement sur notre site Internet](#).

### Le FADM : un soutien pour les projets structurants

Le FADM permet aux membres de la caisse de contribuer au développement durable des communautés. Cela se fait en complémentarité d'autres leviers financiers disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel.

Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des projets structurants qui répondent à des besoins communs.

Par structurants, on entend des projets :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun, qui présentent des impacts positifs à long terme au sein d'une communauté;
- qui ont une valeur ajoutée significative pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.

## Utilisation du FADM

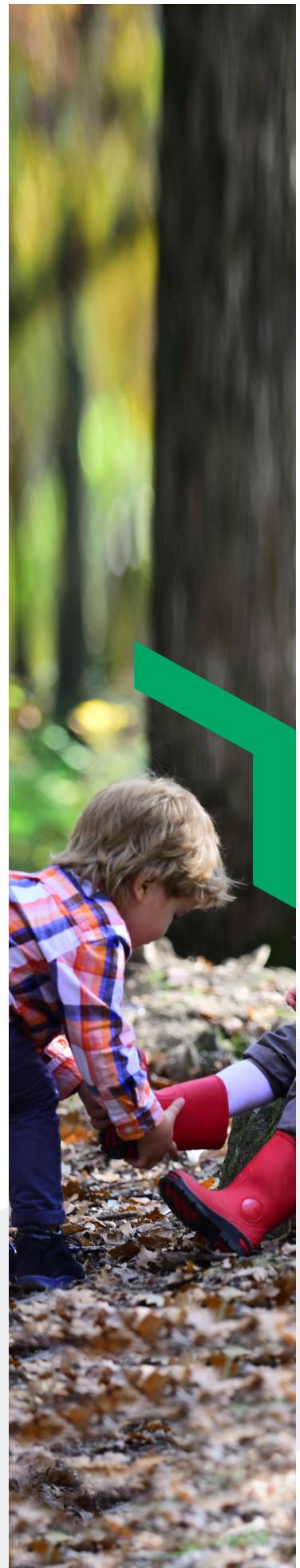
Le Fonds d'aide au développement du milieu est alimenté à la suite de la décision des membres à l'assemblée générale d'investir dans la communauté une partie des excédents réservés pour ristourne. Les membres réunis en assemblée générale doivent donc recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du FADM.

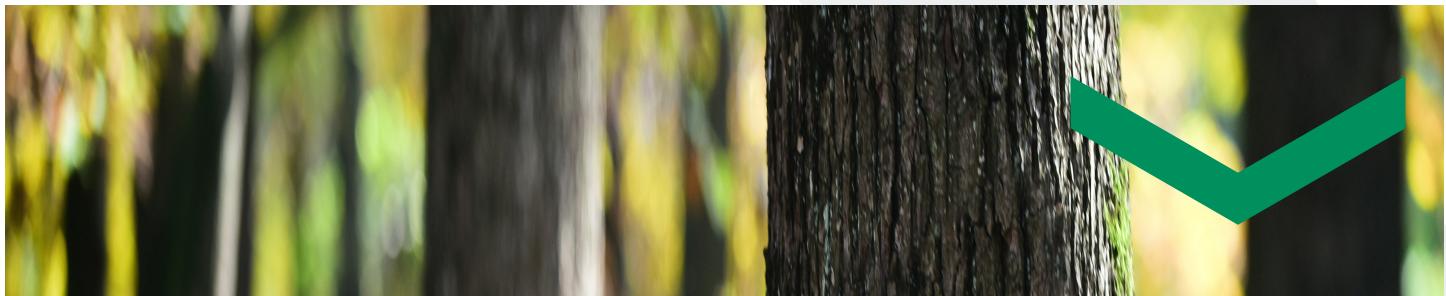
L'administration du FADM relève exclusivement du conseil d'administration de la caisse. Il est le seul responsable de l'utilisation des sommes affectées au Fonds. Le conseil d'administration de la Caisse n'est pas tenu d'investir la totalité des sommes versées annuellement dans ce Fonds. De plus, il ne peut engager le FADM qu'après avoir réservé les sommes nécessaires aux engagements que la Caisse a contractés sur plus d'une année. Un bilan de la distinction coopérative est livré annuellement aux membres lors de l'assemblée générale.

## Priorités d'investissement

La Caisse travaille toujours dans l'intérêt de ses membres. Pour ce faire, elle s'est dotée de priorités d'investissement. Elles ont été définies sur la base d'une consultation des membres et des partenaires qui a eu lieu au printemps 2021.

Priorités d'investissement	Détails
<b>1. Réussite éducative et formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Développement d'une réussite éducative qui va au-delà de l'obtention du diplôme en recherchant l'atteinte du plein potentiel de la personne dans toutes ses dimensions, sans égard à sa provenance, à son milieu ou à ses caractéristiques</li><li>Disponibilité de services et programmes permettant d'agir tôt au niveau du développement global des tout-petits et ensuite tout au long de sa vie</li><li>Mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société comme ingrédient essentiel à la réussite éducative de tous</li></ul>
<b>2. Sports, loisirs, arts, culture et tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Offre de services et d'infrastructures accessibles permettant aux citoyens de s'épanouir à travers différentes activités correspondant à leurs besoins, champs d'intérêt, leur âge et leurs capacités physiques.</li><li>Vitalité et dynamisme culturels dans les territoires dans de nombreux secteurs : arts de la scène, arts visuels, littérature, cinéma, télévision, arts numériques et muséologie.</li></ul>
<b>3. Entrepreneuriat et relève</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Mesures, outils et mécanismes sont présents pour appuyer et encourager toutes les personnes qui ont le potentiel et le désir d'entreprendre</li><li>Soutien au développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes</li><li>Mesures facilitant la relève entrepreneuriale</li></ul>
<b>4. Emploi et main-d'œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Offre d'emplois de qualité</li><li>Qualification de la main-d'œuvre afin de répondre aux emplois disponibles</li><li>Mesures de conciliation travail-famille et vie personnelle</li><li>Conditions permettant l'insertion socioprofessionnelle des personnes, indépendamment de leur sexe, leur culture et de leurs particularités.</li></ul>





## **Critères d'admissibilité et de sélection**

Les organismes membres Desjardins seront favorisés dans l'attribution des contributions. Cependant, la caisse acceptera de prendre en compte les demandes des organismes non-membres considérant leur apport au développement du milieu.

La caisse portera une attention particulière aux promoteurs de projets et aux demandeurs de dons et commandites qui auront pris en considération la perspective du développement durable dans leurs activités.

Les associations, groupes, organismes, personnes ou promoteurs qui font appel à la caisse pour une contribution doivent répondre aux critères suivants.

### **Critères d'admissibilité**

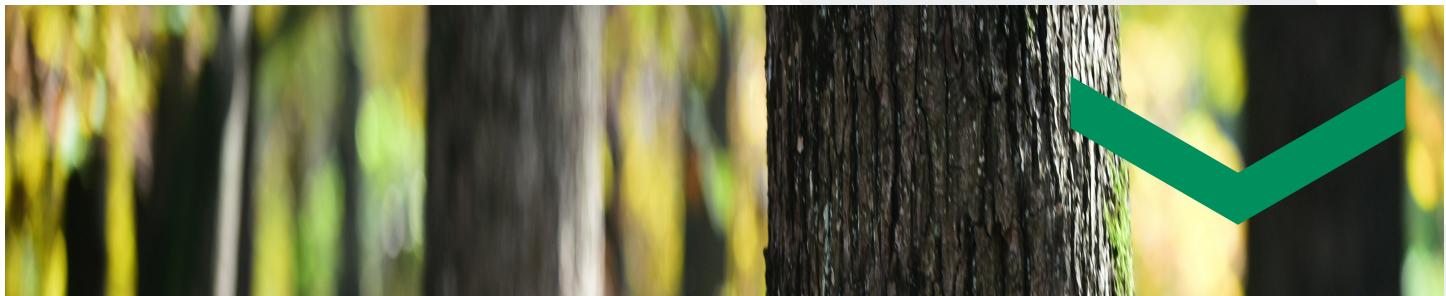
- Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif.
- Les individus et les entreprises privées sont admissibles uniquement dans le cadre de programmes spécifiques à la Caisse tels que les bourses d'études, le support aux entrepreneurs (microcrédit aux entreprises, CRÉAVENIR, autres), etc.
- Projet ou événement se déroulant sur le territoire de la Caisse.
- S'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.

### **Critères spécifiques de sélection ou d'analyse**

- Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité.
- Offrir à la Caisse une certaine visibilité.

### **Exclusions**

- Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent.
- Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins. Demande à caractère politique.
- Demande visant à rembourser une dette ou visant l'accumulation de sommes dans une réserve.
- Organisation ayant déjà fait l'objet d'une fraude ou dont les agissements pourraient porter atteinte à la réputation de la caisse.



## **Fonctionnement**

Le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf tient un appel de projets qui se tiendra du 18 octobre au 16 décembre 2022, inclusivement.

Les demandes seront analysées lors d'un premier tour et, s'il y a lieu, des demandes d'informations supplémentaires devront être répondues au plus tard le 23 décembre 2022.

Par la suite, un comité de sélection, formé d'administrateurs de la Caisse, prendra connaissance des projets soumis et les analysera au moyen d'une grille de pondération commune pour tous les projets.

Un suivi sera réalisé auprès des demandeurs au courant de l'hiver 2023, et les projets gagnants seront annoncés au plus tard en mai 2023.

## **Délai de traitement**

Les demandeurs devront faire parvenir leur demande avant la fin de l'appel de projets aux moyens indiqués à la page suivante. Dès décembre, le comité de sélection analysera l'ensemble des demandes reçues et dévoilera le nom des projets retenus au plus tard en mai 2023.

# Comment soumettre un projet au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf?

Voici les quatre étapes à suivre pour présenter sa demande.

## Étape 1

Prenez connaissance du présent document de présentation du Fonds d'aide au développement du milieu, afin de vous assurer que votre proposition est conforme avec la politique d'investissement de la Caisse et les orientations du Fonds d'aide au développement du milieu décrites dans le présent document.

## Étape 2

Remplissez tous les champs du formulaire de demande.

## Étape 3

Joignez les documents suivants<sup>2,3</sup>:

- a) Formulaire de demande dûment complété et suffisamment détaillé,
- b) Prévisions budgétaires du projet.

## Étape 4

Acheminez le formulaire à Jean-Michel Gauvin, chargé de projets - communications et technologies :

a) Par courriel : [jean-michel.gauvin@desjardins.com](mailto:jean-michel.gauvin@desjardins.com),

b) Par courrier : **Caisse Desjardins du Centre de Portneuf**  
1, rue du Jardin  
Pont-Rouge, (Québec) G3H 0H6

c) En personne, au centre de services de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf le plus près de chez vous.

## Des questions?

Pour plus d'informations sur le Fonds d'aide au développement du milieu, communiquez avec Jean-Michel Gauvin au [jean-michel.gauvin@desjardins.com](mailto:jean-michel.gauvin@desjardins.com) ou au 418 285-2434 poste 7147533.

À noter que le comité se réserve le droit d'accorder en totalité ou en partie le montant demandé par les demandeurs. Nous communiquerons avec vous au plus tard en mai 2023 pour vous informer du statut de votre demande.

Merci et bon succès dans la réalisation de votre projet !

<sup>2</sup> Assurez-vous que la description du projet comporte un niveau de précision permettant au comité d'avoir une compréhension claire de votre projet. Une présentation ne rencontrant pas un niveau de détails suffisants pourrait être rejetée.

<sup>3</sup> Le comité de sélection se réserve le droit de demander tout autre document additionnel pouvant l'aider à sa prise de décision.

